



## DÉCONTAMINATION

Après avoir subi un sinistre, nous nous occupons de tout !

Décontamination, déshumidification, nettoyage, désinfection, traitement anti humidité, neutralisation des odeurs, remise en peinture, débarras de logement, tout type de nettoyage de logements, remise en état si nécessaire, etc.



## LOCATION BENNES/ CHAUFFEURS

Nous proposons nos services de :

Livraison et mise à disposition de bennes ainsi que l'enlèvement

Transport et traitement des déchets vers un centre agréé (gravats, amiante, DIB, métaux...)

Location de camion avec chauffeur

Location de porte engins



03 24 41 65 61

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h  
27 rue de la gare - 08090 TOURNES

demolition.desamiantage@dagibat.com

dagibat.com - dagibat



## QUI SOMMES NOUS ?

Entreprise à taille humaine, située à **Tournes** dans le **département des Ardennes**,

DAGIBAT est spécialisée dans l'exécution de travaux de :

**DÉSAMIANTAGE**    **DÉCONSTRUCTION**  
**DÉMANTÈLEMENT**    **DÉMOLITION**

Mais également dans le **domaine du sinistre**, DAGIBAT est reconnue par les compagnies d'assurances et d'experts (agréés Groupama et en partenariat avec Axa, Pacifica, Allianz, MMA).

DAGIBAT propose et soumet des **solutions techniques, procède à un chiffrage précis, dans les délais impartis de la gestion de votre dossier, et propose des travaux nécessaires à la réparation de votre bien.**

Nous attachons la plus grande importance à votre santé et celles de nos intervenants, c'est pour cela que nous identifions tous les risques liés à l'intervention de notre personnel, ainsi que toutes les mesures de préventions nécessaires au bon déroulement du chantier.

## DAGIBAT S'ADAPTE À SES CLIENTS !

Réactivité et disponibilité

Respect des délais

Gestion globale de tous les risques liés à l'amiante et au plomb

Etude de faisabilité, respectant vos activités, avec repérage avant travaux

Mise en sécurité et gestion du site pendant travaux

Performances et habilitations SS3/SS4 de nos équipes opérationnelles

Communication avec nos équipes intervenantes

Etude technique et financière précises

Suivi commercial et administratif rigoureux

Mobilité sur tout le territoire

Agit pour vous, partout en France



*Devis gratuit !  
Contactez-nous !*



DÉSAMIANTAGE

COUVERTURE INDUSTRIELLE

DÉMOLITION

DÉCONTAMINATION

03 24 41 65 61 - dagibat.com - dagibat  
demolition.desamiantage@dagibat.com



# QU'EST CE QUE L'AMIANTE ?

En raison de ses propriétés **calorifuges et isolantes**, l'amiante a été utilisée dans une vaste gamme de produits manufacturés, comme des **matériaux de constructions** (bardes de couverture, matériaux d'étanchéité pour couverture, carreaux de plafond et de sol, produits de papier et feutres, revêtements extérieurs, ainsi que des produits à base de ciment et de plâtre contenant de l'amiante).

L'amiante est une matière friable, ce qui signifie qu'elle peut être fragmentée, pulvérisée ou réduite en poudre lorsqu'elle est sèche. Toutefois, l'amiante est interdite depuis 1997 car c'est un **agent cancérigène** connu pour l'homme (agent cancérigène avéré – catégorie 1A).

Les fibres d'amiante, souvent **invisibles à l'oeil nu**, peuvent être **mises en suspension dans l'air** (suite à des chocs, frottements, ou simple courant d'air dans le cas de matériaux friables), pénétrer dans les voies respiratoires et induire des maladies dont certains cancers.



Toiture synthétique



Panneau ondulé



Dalle de sol



Appui de fenêtre



Chrysotile Asbestos



Calorifugeage



Chapeau de cheminée



Conduit

## PROCESSUS DE DÉSAMANTAGE EN 9 ÉTAPES



### 1. REPÉRAGE

Réalisation d'un diagnostic identifiant la présence d'amiante.



### 2. PLAN DE RETRAIT

La manière d'opérer pour déposer l'amiante.



### 3. CURAGE VERT

Enlever tout ce qui peut gêner le désamiantage sans toucher aux matériaux amiantés.



### 4. CONFINEMENT ET PROTECTION DES SURFACES

Mise en place d'un calfeutrement et/ou pose de polyane afin de limiter la pollution.



### 5. INSTALLATION DE LA ZONE

Mise en place de toutes les protections collectives visant à protéger les salariés, les occupants éventuels et l'environnement : sas de décontamination, sas déchets, extracteurs d'air THE, entrées d'air de compensation.



### 6. DÉPOSE DE MATÉRIAUX AMIANTÉS

Les membres de notre équipe vont déposer les matériaux dans le cadre d'un processus identifié et du plan de retrait déposé.



### 7. CONDITIONNEMENT DES DÉCHETS

Conditionnement spécial selon législation amiante.



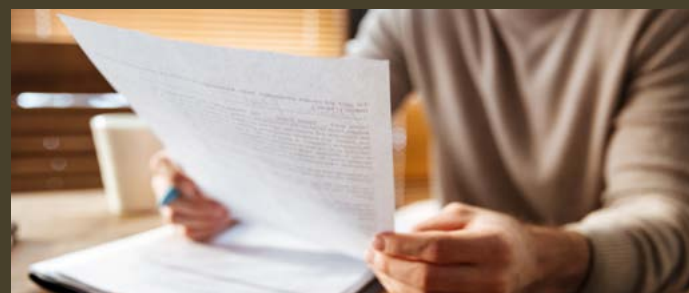
### 8. NETTOYAGE FIN

Après un dernier contrôle de dépose de l'ensemble des matériaux, aspiration de la zone et des polyanes, puis réalisation d'une mesure d'empoussièrement afin de s'assurer que la zone de travaux n'est pas polluée.



### 9. ACHEMINEMENT DES DÉCHETS AMIANTÉS

Nous prenons en charge l'évacuation de vos déchets d'amiante en respectant des règles strictes vers les filières de traitement agréées, dans le respect de la législation en vigueur.



### 10. FIN DE TRAVAUX

Remise d'un Rapport de Fin de Travaux (RFT), reprenant l'ensemble des mesures.

## NOTRE ENGAGEMENT POUR LA SÉCURITÉ

### DES ÉQUIPES FORMÉES

Formation interne prévention à la sécurité

Équipe spécialiste dans la mise en place des protections collectives

Unité Mobile de Décontamination (UMD) et SAS de décontamination Confinement adapté

Processus adapté et optimisé en accord avec la réglementation

Habilitations SS4/SS3

- Opérateurs

- Encadrement Chantier

- Encadrement Technique

## DÉMOLITION, DÉCONSTRUCTION ET DÉMANTÈLEMENT DE BÂTIMENT

### NOUS NOUS OCCUPONS DE TOUT !

Désamiantage (si présence d'amiante)

Évaluation du chantier et des quantités

Sécurisation du chantier

Démolition, déconstruction

Tri des matériaux

Évacuation, transport et traitement des déchets amiantés en centre agréé

Évacuation et transport des gravats

Nettoyage après travaux

### ART. L. 541-46 CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Est puni de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende le fait de :

- Eliminer les déchets ou matériaux sans être titulaire de l'agrément nécessaire.

- Remettre ou faire remettre des déchets à tout autre que l'exploitant d'une installation agréée.

- Abandonner, déposer ou faire déposer, dans des conditions contraires à la réglementation.